

CALENDRIER DE LA PRÉPARATION AU MARIAGE 2026-2027

Que la célébration religieuse ait lieu à Notre-Dame des Champs ou en province, la préparation se fait à la paroisse.

Cinq rencontres communes avec d'autres fiancés et des couples accompagnateurs et aussi des rencontres individualisées avec un prêtre.

Vous êtes invités à participer aux cinq réunions de la session choisie (session 1 ou 2).

Responsables : Cécile et François Reydellet

Lieu : Maison paroissiale, 92 bis bd du Montparnasse (14e) - salle Notre-Dame (rdc)

accueil@notredamedeschamps.fr

SESSION 1 : NOV - DÉC 2026

- jeudi 12 novembre (20h - 22h30)
- samedi 21 novembre (14h - 22h30)
- jeudi 26 novembre (20h - 22h30)
- jeudi 3 décembre (20h - 22h30)
- jeudi 10 décembre (20h - 21h30)

SESSION 2 : FÉV - MARS 2027

- mardi 23 février (20h - 22h30)
- samedi 6 mars (14h - 22h30)
- jeudi 11 mars (20h - 21h30)
- mardi 16 mars (20h - 22h30)
- mardi 23 mars (20h - 22h30)

INSCRIPTION DES FIANCÉS

Pour vous inscrire à la préparation au mariage, merci de remplir le formulaire en ligne via le QR

Code ci-contre (ou sur le site de la paroisse www.notredamedeschamps.fr) ou en cliquant ICI

Pour tout renseignement, vous pouvez envoyer un mail à accueil@notredamedeschamps.fr



CASUEL MARIAGE

Le casuel est une offrande versée à l'occasion de la célébration d'un sacrement (baptême, mariage, sacrement des malades) ou des obsèques. Ces offrandes (non défiscalisables) sont versées à la paroisse concernée et participent aux frais. **Chacun donne selon ses moyens.**

- Si les fiancés sont préparés au mariage à la paroisse, il est conseillé de verser 150€.
- Si la préparation au mariage et la cérémonie ont lieu à l'église Notre-Dame des Champs, il est d'usage de verser 450€.

Le casuel n'est pas défiscalisable.



par carte bancaire en ligne (via le lien stripe envoyé dans le mail de confirmation de l'inscription) ou au secrétariat, à la maison paroissiale (92 bis bd du Montparnasse - horaires sur le site).



par chèque à l'ordre de la paroisse Notre-Dame des Champs.



Vous pouvez aussi compléter votre casuel par un don pour la paroisse (via le denier de l'Église)...défiscalisable !
(en scannant le QR Code ci-contre ou sur le site de la paroisse - bouton "faire un don").